

UN OUTIL POUR ANALYSER LES ECHANGES CONVERSATIONNELS (1)

par Agnesa PILLON

Département de Linguistique
Université de l'Etat à MONS - Belgique
Faculté des Sciences Psycho-Pédagogiques

POSITION DU PROBLEME

Les interactions verbales les plus banales sont rarement perçues par les participants comme des lieux neutres et pacifiques d'échanges de messages linguistiques. C'est que, outre le contenu de ces messages, d'autres significations se jouent et se transmettent, qui semblent être les produits d'un processus multisémiotique complexe : de notre faculté de parler, de prendre la parole et de la garder, puis de la transmettre, de notre aptitude à écouter et à être écoutés, des regards et des gestes qui accompagnent notre discours verbal, découlent l'influence et le pouvoir que nous exerçons, par la séduction ou par la force, sur nos interlocuteurs ; de notre manière aussi d'occuper et de quitter l'espace de parole dépendra la nature plus ou moins conflictuelle de l'interaction en cours et l'issue - plus ou moins satisfaisante pour chacun des participants - de la réglementation de ces conflits. Nous nous proposons dans cet article d'étudier quels comportements dialogiques pourraient rendre compte précisément des « rapports de force et de consensus provisoires » (GOFFMAN, 1963) qui s'établissent dans les interactions face à face.

Les aspects interactionnels du discours font actuellement l'objet d'un foisonnement considérable de travaux. Psychologues, sociologues, linguistes, etc. tentent d'élaborer, à défaut d'une théorie générale de l'interaction, des concepts descriptifs susceptibles de définir les règles que recouvre la **compétence communicationnelle** : quelles règles gouvernent le mécanisme d'allocation des tours de parole, la longueur possible des tours, la quantité de tours que chacun des participants a le droit de prendre, etc. (DUNCAN, 1972, 1976 ; DUNCAN et FISK, 1977 ; GOODWIN, 1981 ; SACKS, SCHEGLOFF et JEFFERSON, 1974) ; comment peut-on amener un sujet de conversation, le détourner, le développer (EDMONDSON 1981 ; GRICE, 1979 ; TANNEN, 1980) ; comment les codes linguistique, proxémique, gestuel, suprasegmental sont-ils articulés (complémentarité/causalité/redondance...) et actualisés dans l'encodage/décodage des intentions interactionnelles (COSNIER, 1978 ; DITTMAN, 1972 ; KENDON, 1974, 1977, 1980 ; KEY, 1980 ; MATHIOT, 1983) ? Etc.

Bien que notre travail s'inscrive directement dans la perspective de ces recherches, tout comme il s'en inspire, notre propos n'est pas ici de tenter un regroupement synthétique des données, pas plus que d'apporter des éléments nouveaux à la théorie interactionnelle. Notre préoccupation est tout autre : nous voudrions proposer une procédure d'analyse des interactions verbales effectives, qui rende compte de la manière différenciée dont chacun des participants applique ou enfreint les règles communicationnelles.

Quelles que soient les conventions liant les partenaires d'une conversation formelle ou informelle, quelles que soient les « règles du jeu » interactionnelles spécifiques à la situation, on est amené en effet à observer quotidiennement que certains individus, bien que respectant ces règles pour l'essentiel, « jouent » mieux que d'autres, font un usage maximal de leurs droits interactionnels, bref, contrôlent, plus que leurs interlocuteurs, la structure et le contenu de l'interaction ; on perçoit plus ou moins confusément que les divers participants n'exercent pas un même pouvoir, une même influence sur le déroulement des conversations.

Ce sentiment s'appuie sûrement sur de multiples indices, diversement objectivables, parmi lesquels il nous a semblé intéressant de retenir la façon dont les sujets se distribuent les tours de parole et les thèmes abordés. Notre propos, en d'autres termes, consistera à dégager certains des comportements-indices qui nous paraissent pertinents pour objectiver ce qu'on entend par « contrôle de l'interaction ».

Les indices que nous allons passer en revue ont été retenus lors de l'analyse d'un corpus de conversations entre familiers, en situation non formelle (PILLON, 1982). C'est en effet dans ce type d'échanges que la compétence sociale (2) des individus peut au maximum se déployer : dans ces rencontres, ce sont les stratégies individuelles qui prédominent, car les déterminations situationnelles sont neutralisées (GUMPERZ, 1964) ; l'espace de parole, pas plus que les sujets de conversation n'y sont ainsi pré-distribués - comme ils le sont lors de débats ou de réunions gérées par un président de séance.

Les caractéristiques de notre corpus de départ n'impliquent toutefois pas que nos indices ne puissent être retenus pour des interactions d'un autre type (3). Il serait sans doute contestable d'appliquer à des conversations informelles les principes qui permettent d'analyser les échanges formels, mais l'inverse est moins vrai ; les stratégies individuelles de contrôle interviennent en effet aussi dans les interactions formelles : ne constate-t-on pas que des individus placés dans les mêmes contraintes situationnelles, adoptent néanmoins des conduites différentes, maximalisent ou minimisent les droits et/ou obligations directement dictés par la situation. Ainsi, s'il est établi qu'un enseignant possède a priori un pouvoir décisionnel plus élevé que ses enseignés sur la distribution des tours de parole, il lui est loisible d'adopter des conduites des plus directives aux moins directives quant à cette distribution ; de même, s'il est d'usage, dans une situation d'entretien évaluatif (étudiant/professeur, demandeur d'emploi/employeur), que les sujets abordés dépendent essentiellement du choix de l'évaluateur, il reste que l'évalué possède quelque latitude de développer des stratégies spécifiques de contrôle de ces sujets.

Nous examinerons successivement la manière dont les participants se distribuent la parole (section 1), en ce qui concerne le volume de leurs interventions (1.1), la manière dont ils interviennent (1.2), et la façon dont ils réagissent aux interventions des autres (1.3). Nous prendrons ensuite en considération les aspects thématiques des conversations (section 2) pour aboutir enfin à une grille des indices retenus (section 3).

LES INDICES DU CONTROLE DE L'INTERACTION

1. La distribution des tours de parole

1.1. Le volume des interactions

Une première évaluation du degré d'influence exercé par chacun des participants sur l'interaction peut nous être fournie par le nombre de fois qu'un individu donné assume le rôle de destinataire, d'une part (nombre de tours de parole), de destinataire, d'autre part (nombre de fois que l'on émet à son attention). Ceci suppose évidemment qu'on ait défini, aussi précisément que possible, ce qu'est un tour de parole et qui est le destinataire des énoncés.

Définir un tour de parole.

On pourrait définir un tour de parole comme l'énoncé produit par un locuteur pendant le laps de temps s'écoulant entre le moment où il a commencé à parler et celui où un autre locuteur prend lui-même la parole. Cette définition n'est cependant pas fonctionnelle, pour deux raisons :

- il arrive fréquemment qu'un même locuteur produise plusieurs énoncés séparés par une pause relativement longue (plus de 4 secondes), sans qu'un autre locuteur n'intervienne durant les pauses. Dans ces cas, on considèrera plutôt ces énoncés d'un même locuteur comme autant de tours de parole, puisque après chacun d'eux, un changement de locuteur est possible : par sa pause, le locuteur a en effet signalé qu'il se retirait ;

- certains énoncés présentent la particularité d'intervenir pendant qu'un autre locuteur parle, sans avoir pour autant l'apparence d'un chevauchement de parole. C'est le cas d'unités telles que *huhum*, *oui*, *c'est ça*. Il ne peut donc être question de les considérer comme des tours de parole. On considère généralement que la fonction de ces énoncés est d'indiquer au locuteur présent qu'il est écouté attentivement : ils ne constituent donc pas des prises de parole, mais bien des verbalisations d'écoute, des signaux d'encouragement à l'égard du locuteur (4). D'autres interventions sont à rapprocher de tels énoncés, car leur

fonction semble similaire : elles sont essentiellement centrées sur le discours du locuteur présent et visent à soutenir, voire à prolonger, ce discours. Nous pensons aux appréciations brèves (c'est vrai, ah bon !, quoi ? !), aux demandes de répétition de l'énoncé ou d'une partie de l'énoncé (non entendu ou non compris) et aux compréhensions de l'énoncé produit par le locuteur (5). Cette catégorie d'interventions, que nous appellerons *énoncés renforçateurs*, sera donc révélatrice de la qualité de «l'écoute active» que manifestent les interactants. Cet indice pourrait être particulièrement retenu dans l'évaluation des relations d'aide et des relations thérapeutiques (6).

Définir le destinataire.

La participation d'un individu aux échanges d'un groupe n'est pas seulement fonction du nombre d'interventions qu'il produit, mais l'est aussi du nombre de messages dont il est le destinataire ; le rôle de récepteur, autant que celui d'émetteur, est susceptible d'être inégalement distribué parce que le plus souvent assumé par les participants les plus dominants (ERVIN-TRIPP, 1964). Cependant, sur base de données transcrites (7), le destinataire d'un message ne peut être identifié clairement que dans les échanges question/réponse et lorsque sont émis des *énoncés renforçateurs* ; ailleurs, on est réduit à considérer comme des récepteurs, et non des destinataires, les personnes qui ne parlent pas.

1.2. Les modes de prise de parole

Sur la base du système proposé par SACKS, SCHEGLOFF et JEFFERSON (1974), système qui implique qu'«un seul locuteur parle à la fois» et que «la conversation est administrée par les participants», on dégagera deux techniques fondamentales de passation des tours pertinentes pour notre propos :

Technique 1 : «le locuteur qui parle sélectionne le locuteur suivant» (8)

Technique 2 : «le locuteur qui prend la parole s'est auto-sélectionné».

Le pouvoir informatif de ces deux modes de prise de parole, quant aux rapports de force qui lient les participants, varie selon qu'on a affaire à une situation formelle ou informelle. Dans le premier cas, le nombre de fois que chacun des participants s'auto-sélectionne, par opposition aux tours pour lesquels il est sélectionné, peut nous renseigner sur la qualité relativement active de sa participation. Dans les situations informelles, en revanche, on observe que la grande majorité des prises de parole s'opère par auto-sélection : pour ces situations, il est donc nécessaire d'aboutir à une différenciation plus fine des prises de parole auto-sélectionnées.

Cette différenciation s'établira en fonction de la réponse à la question suivante : le locuteur qui s'est auto-sélectionné, prend-il son tour de parole alors que le locuteur précédent a achevé le sien ou bien son tour de parole constitue-t-il une incursion dans l'espace de parole alors attribué à ce locuteur précédent ? Il s'agit donc de caractériser la manière dont les tours sont introduits par rapport aux tours qui les précèdent, de voir si ces tours interviennent en des lieux légitimes de transfert de la parole, bref, s'ils constituent ou non ce que l'on nomme des interruptions.

Qu'est-ce qu'une interruption ?

Les prises de parole interruptives sont des moments interactionnels particulièrement riches en informations concernant les attitudes des interactants au moment de l'échange et les effets ainsi produits sur la nature de cet échange. Nous allons voir cependant combien il est malaisé d'identifier avec précision de tels comportements, d'objectiver ce que recouvre le sentiment, si souvent vécu, d'être interrompu. On verra ainsi que, dans notre perspective, identifier ce qu'est une interruption revient à surmonter un paradoxe : quitter le terrain de la seule observation linguistique des énoncés sans pour autant avoir à prendre en compte l'ensemble des paramètres communicationnels.

a. Critère syntaxique

SACKS, SCHEGLOFF et JEFFERSON (1974), de même que les chercheurs inspirés par leur modèle pour l'analyse des conversations (ZIMMERMAN et WEST, 1975 ; WEST, 1983, par exemple), considèrent comme interruptive (comme une violation de la règle « un seul locuteur parle à la fois ») toute prise de parole intervenant avant un point possible d'achèvement du tour précédent, avant un lieu légitime de transfert de tour (« places transitionnelles »). Ces places transitionnelles sont identifiées en termes syntaxiques (par ailleurs fort approximatifs, le jugement se faisant le plus souvent de manière intuitive). En fonction des critères ainsi utilisés, nous devrions identifier la prise de parole (3), dans la SEQUENCE 1, comme une interruption et la prise de parole (2) comme un recouvrement (à savoir, un chevauchement de parole légitime, puisqu'intervenant à une place transitionnelle) :

SEQUENCE 1(9)

- (1) A : ben je crois que c'est plutôt du mouton, tu vois
(2) B : / donc c'est peut-être parce qu'il y a
des ::: champignons dedans alors ?
(3) A : / possible :::

On observe que le premier chevauchement de parole se fait à la fin d'un syntagme, tandis que le deuxième intervient avant la fin d'un syntagme. Mais, dans cette optique, nous ne devrions pas considérer comme une interruption l'intervention (2) de la SEQUENCE 2 :

SEQUENCE 2

- (1) A : tu peux en mettre trois à la fois sur une machine, donc tu
(2) B : / tu changes sur un levier,
tu changes de caractères ?

En effet, (2) intervient à la fin d'un syntagme. Dans la même logique, si on appliquait le critère syntaxique à la lettre, lorsqu'un individu A produit un récit et qu'un individu B prend la parole à la fin de chacune des propositions émises par A, on serait amené à considérer que B n'interrompt jamais A, ce qui va évidemment à l'encontre de ce que les sujets identifient comme des interruptions.

Pour définir ce qu'est une interruption, il y aurait en fait lieu de quitter le terrain des données linguistiques : il faudrait sans doute plutôt prendre en considération l'intention du locuteur. Il y a peu de chances, en effet, que la régulation des échanges conversationnels se réduise au mécanisme qui consiste, pour l'auditeur, à décoder le message linguistique du locuteur en cours ; le décodage qui doit être opéré porte plutôt sur la compréhension de ce que souhaite ce locuteur : désire-t-il ou non céder son tour ?

b. Les signaux pluricodiques de cession de tour

L'intention du locuteur est sans doute interprétée, comme l'a montré DUNCAN (1972), à partir de signaux spécifiques émis pendant la production linguistique. Par ces signaux, l'émetteur signale à son interlocuteur qu'il est prêt à céder son tour de parole. Une interruption est définie ainsi comme une tentative, fructueuse ou non, de prise de parole par l'auditeur quand aucun des signaux caractéristiques de la cession de tour n'a été émis. DUNCAN propose d'envisager les signes suivants comme spécifiques de la cession de tour : l'intonation caractéristique des fins de propositions, un allongement de la syllabe finale, un mouvement corporel, des séquences sociocentriques (n'est-ce-pas ?) et la fin d'une proposition sujet-prédicat. Mais si une telle perspective nous dégage effectivement d'une conception trop linguistique des interactions verbales, son application rencontre plusieurs obstacles.

En premier lieu, une analyse qui tiendrait compte de tels paramètres impliquerait une méthodologie de travail fort lourde : d'une part, une procédure d'enregistrement (magnétoscopie) des interactions verbales plus contraignante et formalisante que le seul enregistrement sonore ; d'autre part, un dépouillement extrêmement long des données, pour un bénéfice peut-être minime. S'ajoutent à cela des questions d'ordre théorique : les signaux de cession de tours décrits par DUNCAN ne nous semblent pas généralisables à toutes les situations d'interaction (10) et, par ailleurs, ne nous paraissent que peu efficaces pour la caractérisation des interruptions. DUNCAN a en effet relevé les comportements linguistiques et paralinguistiques accompagnant les passations de tour **sans chevauchement de parole**. Or, nous avons pu observer fréquemment des cas assez clairs d'interruption dans lesquels on ne constate pas de chevauchement (tour (2) de la SEQUENCE 3) ; un énoncé peut donc en interrompre un autre sans pour autant le recouvrir.

SEQUENCE 3

(1) A : mais moi c'est pour ça que je suis très sceptique pour =

(2) B : =c'est très astreignant parce que les types qui : : : =

(3) A : / attends

(4) B : =je suis très sceptique quand je vois ça parce que

Par ailleurs, l'étirement de la syllabe finale d'un tour et l'achèvement d'une proposition ne sont pas non plus pour nous significatifs de l'absence d'interruption. Ces deux signaux présentent en fait la particularité de permettre que toute prise de parole procède sans chevauchement : dans les deux cas, on a affaire à un phénomène rythmique - respiration ou légère pause entre deux propositions et baisse sensible du rythme de la parole. On ne peut cependant déduire de la respiration ou de la pause qu'un locuteur imprime à son message qu'il est prêt à céder la parole à un autre locuteur. On observe d'ailleurs de nombreux transferts de tour après tout phénomène d'hésitation, ce qui ne peut évidemment signifier que ces transferts ne sont pas interruptifs, bien qu'ils s'opèrent, et pour cause, sans recouvrement de parole.

c. Critères gestuel et prosodique

Nous n'avons pas eu l'occasion de tester l'efficacité des autres signaux établis par DUNCAN. Toutefois, à la lumière des derniers développements de l'analyse interactionnelle, on est en droit de penser que ce sont des comportements gestuels (direction du regard, gesticulation du locuteur, etc.) (DUNCAN et FISK, 1977 ; COSNIER, 1978) qui signalent, de manière quasi univoque, l'intention de cession de tour. Un autre type de signal nous est apparu également pertinent à l'écoute de notre corpus ; nous pensons qu'un schéma intonatif particulier apparaît lorsqu'un locuteur a l'intention de céder son tour de parole, schéma différent de celui propre aux fins de syntagmes et aux fins de propositions, et qui serait spécifique de l'abandon du propos (11). Mais, encore une fois, l'utilisation d'un tel critère demanderait la mise en oeuvre de moyens de recueil et de dépouillement assez contraignants. Il s'agit donc maintenant de tenter de dépasser le problème posé par deux ordres d'exigences paradoxales : l'exigence d'une économie de moyens et celle de la prise en compte de paramètres paralinguistiques.

d. Critères retenus

Il s'agit donc pour nous de déceler les intentions des locuteurs, au moment des transferts de tours, à partir de données interactionnelles partielles : le seul enregistrement sonore des conversations. Nous pensons qu'il est en fait possible de tirer un parti maximum de ces éléments si l'on envisage, non pas chacun des tours isolément - comme c'est le cas pour les critères considérés plus haut - mais plutôt le contexte communicationnel, séquentiel, dans lequel s'insèrent les tours de parole. Cela signifie qu'il faudra tenir compte à la fois des

particularités syntaxiques, sémantiques, prosodiques et fonctionnelles des séquences de tours. Nous proposons de caractériser la manière dont s'opèrent les transferts de tours en fonction des réponses à ces questions successives :

(a) le transfert de tour intervient-il alors que l'énoncé du tour précédent est syntaxiquement cohérent ?

Si non, voir (b) ; si oui :

(a1) la fin de cet énoncé est-elle marquée par une intonation montante ?

(a2) observe-t-on une réaction verbale du locuteur précédent, qui pourrait nous indiquer qu'il s'estime interrompu ?

Si on répond oui à (a1) ou à (a2), on estimera qu'il y a *présomption d'interruption* (12).

Si on répond non à (a1) et (a2), on se reportera à (b).

(b) le transfert de tour intervient-il après l'émission d'un *euh* ou de tout autre phénomène d'hésitation, ou bien après un étirement de la dernière syllabe ?

Si non, voir (c) ; si oui :

(b1) l'étirement ou l'hésitation peut être interprétée comme constituant en soi une unité signifiante : on dira qu'il n'y a *pas d'interruption apparente* (12).

(b2) le contexte ne nous permet pas de déceler la fonction de l'hésitation : on parlera ici d'un *cas limite* d'interruption (13).

(c) le transfert de tour intervient-il de telle manière que le nouveau tour constitue la réponse interactionnelle au tour qui le précède ?

Si oui,

(c1) l'énoncé étant syntaxiquement achevé, il n'y a *pas d'interruption apparente*

(c2) l'énoncé n'est pas syntaxiquement achevé, il s'agit d'une *interruption anticipative* (il y a eu anticipation sémantique de l'énoncé précédent).

Si non,

(c3) on parlera de *présomption d'interruption*.

Par ailleurs, on identifiera aussi deux modes particuliers de prises de parole ; d'abord, celui qui consiste à prendre un tour qui avait été sélectionné à l'intention d'un autre locuteur ; ensuite, la prise de parole après une pause. Ces deux modes sont en effet très marqués quant à leur intention interactionnelle : il est assez clair que le premier sera perçu comme une interruption par le locuteur sélectionné et que le second caractérise, à coup sûr, une prise de parole non interruptive.

Enfin, nous avons vu qu'une interruption ne procédait pas nécessairement par recouvrement de parole et inversement, que tout chevauchement de parole n'était pas nécessairement perçu comme une interruption. Pour rendre le dépouillement plus aisé et diminuer les risques d'évaluation subjective, le caractère interruptif d'une intervention ne sera déterminé que dans un deuxième temps, le premier temps consistant à spécifier le mode objectif de jonction entre les deux tours : contiguïté ou recouvrement.

1.2.1. Tours de parole contigus au tour précédent

Nous considérerons que le tour s'opère *sans interruption apparente* lorsque l'énoncé du tour précédent s'achève de manière cohérente du point de vue sémantique et syntaxique (les 6 tours de la SEQUENCE 4) ou par un étirement de la dernière syllabe ou du dernier phonème qui semble constituer, en soi, une unité significative de parole (SEQUENCE 5 - tour (3)).

SEQUENCE 4

A : vois-je bien dans mes petits yeux le prix de ce yoghurt ! =

B : =mais c'est pas du yoghurt, c'est du fromage nature =

A : =aaah ! =

- B : =mais c'est le même prix que les Mannequins et tout ça tu sais, les Mannequins c'est 2 ou 300 grammes et celui-ci c'est 500 grammes =
A : =ben il est délicieux ! =
B : = et en plus tu as vu sur l'étiquette ? C'est marrant ça ne veut rien dire et ça veut tout dire, lis un peu

SEQUENCE 5

- (1) A : et qu'est-ce que tu fais si tu rates ? tu retournes chez toi pour faire quoi alors ? =
(2) B : =euh je ne sais pas encore ce que je vais faire =
(3) A : =ou alors tu vas aller en France ou : : : =
(4) B : =ben oui ou alors plus loin =
(5) A : =c'est moche non ? (14)

Nous pensons qu'il y a de *fortes présomptions d'interruption* dans les trois cas suivants :

- on constate une **réaction** de la part d'un locuteur qui s'estime interrompu ; cette réaction peut être verbalisée explicitement (**attends, laisse-moi finir, etc.**) ou implicitement (l'énoncé est repris, sous une autre forme souvent plus achevée (15), à la suite de l'énoncé interrupteur) ;
- le tour précédent s'achève avec une **intonation montante** ;
- le tour est syntaxiquement rompu **sans que le nouvel énoncé constitue une anticipation de la fin de l'énoncé précédent** ; ainsi, par exemple, le tour (4) de la SEQUENCE 6 peut constituer une interruption, au contraire du tour (2) de la SEQUENCE 7 (le critère qui prévaut ici n'est donc pas d'ordre syntaxique mais d'ordre interactionnel) :

SEQUENCE 6

- (1) A : il y a des milliers de personnes qui meurent de la grippe, de la rougeole, c'est exactement la même chose =
(2) B : /oui mais là ce sont encore des
(3) B : =mais ce sont des =
(4) A : =c'est exactement la même chose

SEQUENCE 7

- (1) A : ah c'est lui qui =
(2) B : =oui il
(2'')

On estimera que ce tour (2) de la SEQUENCE 7 constitue une *interruption anticipative* du tour (1) : l'énoncé (2) montre en effet qu'il vient en réponse à l'énoncé (1) (16).

On rangera dans une catégorie *cas limites* d'interruption, les prises de parole intervenant après un **phénomène d'hésitation** : il n'est pas souvent possible de déterminer la fonction de ce phénomène, pas plus que de déterminer si le tour qui lui succède est ou non une anticipation (17).

1.2.2. Tours de parole recouvrant une partie du tour précédent

Nous considérerons qu'on a affaire à un *recouvrement anticipatif* lorsque le tour débute après l'expression des éléments significatifs fondamentaux du tour précédent et qu'il est en fait une réponse au tour précédent : ainsi, le tour (2) de la SEQUENCE 8 prend manifestement en considération le tour précédent (16) :

SEQUENCE 8

- (1) A : pourquoi tu veux faire ça tout de suite ?
(2) B : /oui je veux bien faire ça tout de suite si t'as tout ce qu'il faut

Les *recouvrements non anticipatifs*, en revanche, sont ceux qui se produisent avant l'expression d'une unité sémantique significative dans le tour précédent et qui ne peuvent donc constituer une réaction à ce tour précédent, comme on peut l'observer dans les tours (2) et (5) de la SEQUENCE 9 :

SEQUENCE 9

- (1) A : y en avait quelques-uns qui étaient vraiment tapés t'sais
(2) B : /sa femme elle était en charlot =
(3) A : =Jean il avait teint ses cheveux en roux =
(4) B : =il avait mis euh du henné
(5) C : / il s'est teint carrément ?

1.3. La réglementation des conflits

Il peut être particulièrement intéressant de considérer les conflits qui interviennent au cours de l'interaction verbale lorsqu'est violée la règle «un locuteur parle à la fois» et d'observer l'issue de la négociation. On peut ainsi évaluer le pouvoir de chacun des participants sur l'appropriation de l'espace de parole.

1.3.1. Les interruptions en contiguïté

Ce type d'interruption ne laisse transparaître aucun moment conflictuel ; le locuteur interrompu arrête en effet brusquement son énoncé pour laisser la parole à l'interrompant. On peut donc qualifier le mode interactionnel ainsi établi entre les deux participants (interrompu/interrompant) comme manifestant un rapport de force dans lequel l'interrompant jouit d'un pouvoir maximum, à condition toutefois que l'interrompu ne réagisse pas, par la suite, à cette interruption.

Nous avons relevé deux types de réaction en cas d'interruption contigüe :

- (a) le locuteur interrompu répète son énoncé ou une partie de son énoncé après l'énoncé interrupteur (SEQUENCE 10) ;
(b) le locuteur interrompu demande explicitement au locuteur interrompant d'attendre son tour de parole (SEQUENCE 11).

SEQUENCE 10

- A : mais l'année prochaine on va en avoir chez nous des fraises hein parce que Jacques a plus que doublé =
B : = et du raisin ! =
A : = plus que doublé son champ de fraisiers

SEQUENCE 11

- A : ce que je voudrais savoir c'est si on fait venir un type, =
B : = non hein =
A : = attends ! qui pour 1500 francs par bête te fait la découpe, les boudins, les pâtés

1.3.2 Les recouvrements non anticipatifs

Le conflit est plus visible dans ce mode d'interruption : pendant un certain laps de temps, deux locuteurs occupent l'espace de parole ; il est donc impératif, sans quoi l'interaction ne pourrait se poursuivre, que l'un des deux quitte la scène. Etudier le comportement des interactants recouverts ou recouvrants revient donc à évaluer la capacité différentielle de chacun à exercer son pouvoir sur l'ordre des tours de parole.

On peut en fait observer les comportements interactionnels suivants dans les cas de *recouvrement non anticipatif* :

- (a) le locuteur recouvert ne cède pas son tour de parole et continue de parler malgré le recouvrement : c'est ainsi le recouvrant qui quitte la scène le premier ;
(b) le locuteur recouvert cède son tour au locuteur recouvrant : la tentative d'interruption est fructueuse ;

(c) le locuteur recouvert s'arrête de parler, mais il n'est pas possible de déterminer s'il cède son tour parce qu'il est recouvert ou parce qu'il a achevé son tour de toute façon (lorsque par exemple l'énoncé recouvert se termine de façon cohérente) ; il y a alors matière à distinguer deux cas, suivant l'énoncé auquel le locuteur du tour suivant réagit :

(c1) celui-ci réagit au tour recouvert : dans ce cas, l'interruption a échoué, l'échange verbal se poursuit en s'articulant sur l'énoncé recouvert ;

(c2) le locuteur suivant réagit au tour recouvrant : l'interruption est une réussite, l'interaction se poursuit en s'articulant sur l'énoncé recouvrant.

L'observation de ces comportements permet donc la mesure d'une part, de la résistance de chacun des participants au recouvrement et, d'autre part, le pouvoir interactionnel des locuteurs recouvrants. Comme dans le cas des interruptions en contiguïté, il faudra aussi tenir compte des réactions éventuelles au recouvrement telles que :

(a) la répétition d'une partie de l'énoncé, au cours du même tour, pendant le recouvrement ;

(b) une hausse d'intensité de la voix pendant le recouvrement.

1.3. 3. Les tours simultanés

Nous appelons *tours simultanés* les conflits de parole qui apparaissent lorsque deux locuteurs débutent leur tour en même temps ; comme lorsqu'on a affaire à un recouvrement, il est indispensable qu'un locuteur accepte de se retirer. On analysera donc les comportements de retrait ou de poursuite de la même manière que dans 1.3.2.

2. Le développement thématique

Les échanges de parole ne se réduisent pas à une suite de remarques décousues ; au contraire, les tours de parole sont intimement reliés entre eux par des rapports structuraux, formant ainsi des chaînes conversationnelles. A leur tour, ces chaînes conversationnelles se combinent en unités thématiques pour former une suite de séquences structurées : la conversation. La manière dont les participants infléchissent le déroulement thématique de la conversation peut nous éclairer sur leur capacité différencielle à prendre une part active dans la structuration de l'échange.

2.1. Les chaînes conversationnelles

Nous définissons les *chaînes conversationnelles* comme une succession de tours de parole intimement reliés entre eux par des rapports structuraux. Au sein des chaînes conversationnelles, chaque tour de parole est conditionnellement dépendant de l'occurrence du tour de parole précédent, chacun est une réponse au précédent, en même temps que le stimulus du suivant.

Toute chaîne conversationnelle peut se briser de manière définitive ou provisoire. Dans le premier cas, on rencontre un tour de parole qui ne vient pas directement en réponse au tour de parole précédent mais qui provoque cependant au moins un autre tour de parole ; ce tour de parole premier mais non répondant (18) initiera ainsi une nouvelle chaîne conversationnelle en mettant fin à la précédente.

Il se peut toutefois qu'un tour de parole ne réponde pas au tour précédent sans qu'il fasse, non plus, l'objet d'une réaction. Nous désignerons ce type de tour de parole comme *indépendant*. Si le tour qui lui succède reste en relation étroite de dépendance avec celui qui le précédait, la chaîne conversationnelle n'est alors que provisoirement interrompue.

Ainsi, les tours de parole qui initient une chaîne conversationnelle sont des tours qui opèrent un glissement dans le déroulement de la conversation. Ceux qui s'inscrivent au sein d'une chaîne conversationnelle constituent le développement dont la nouvelle orientation fait l'objet. Enfin, les *tours indépendants* sont en fait des tentatives manquées d'opérer un glissement dans le déroulement de la conversation.

C'est de cette manière que nous avons donc défini les interventions en fonction de l'orientation qu'elles indiquaient à la conversation. En fait, un tour de parole non répondant mais initiateur est le moyen par lequel un locuteur influe sur le déroulement de la conversation. Si un tour de parole, sans être répondant, n'est pas non plus initiateur, c'est que les autres locuteurs ne désirent pas prendre l'orientation déterminée par ce tour de parole, refusant ainsi à ce locuteur le pouvoir d'influencer le déroulement de la conversation.

2.2. Les glissements thématiques

Certaines *chaînes conversationnelles* entretiennent entre elles des rapports de discontinuité plus importante que d'autres : on a affaire alors à un glissement radical dans le sujet de la conversation. Bien entendu, ce glissement dans le sujet implique qu'une nouvelle chaîne soit initiée, le tour de parole opérant ce glissement n'étant plus en rapport de dépendance avec le tour de parole précédent. Ces *glissements thématiques* sont de trois types :

- Les premiers, que nous appellerons *aléatoires*, sont introduits le plus souvent par des énoncés du type **tiens à propos, bon maintenant, autre chose, alors il faudrait se mettre d'accord sur**, etc. Ce type d'énoncés indique en fait que le sujet abordé n'a pas de rapport direct avec le précédent.

- Ensuite, on observe des glissements que l'on peut qualifier de *situationnels* : les changements de sujets sont dus à un événement situationnel qui a alors attiré l'attention d'un locuteur.

- Enfin, les glissements *contextuels* (le contexte dont il est question ici étant celui des échanges langagiers) sont les glissements qui présentent le moins de discontinuité avec les sujets qui les précèdent : ils semblent en fait être introduits par association d'idées ou de mots et peut-être ne constituent-ils que des «sous-sujets» par rapport au sujet précédent (19).

3. Grille des indices

Tous les indices proposés peuvent être rassemblés en une grille de dépouillement. Celle que nous présentons page 73 pourra être utilisée pour relever les occurrences, **chez un locuteur donné**, des divers comportements observés des points de vue suivants :

1. mode d'entrée de ses tours dans les séquences ;
2. catégorisation établie à l'intérieur de ces modes ;
3. mode de réglementation des conflits ;
4. influence du tour sur le développement de la conversation.

Par ailleurs, en fonction des besoins de l'analyse, on peut faire figurer dans la grille une information concernant le **locuteur précédent** ; on pourra ainsi déterminer si les comportements d'un participant diffèrent selon qu'il s'agit d'un interlocuteur ou d'un autre.

CONCLUSIONS

La recherche interactionnelle de ces dernières années a très vivement mis l'accent sur la diversité des comportements sociaux produits par l'usage de la langue. Dans cette perspective, «les fonctions de la langue réapparaissent : communication, mais aussi distinction, discrimination, domination, ségrégation, lutte, résistance (...)» (ENCREVE, 1976).

Si on fait l'hypothèse que de telles fonctions peuvent s'exercer au travers de la manière différenciée dont les locuteurs se comportent dans les conversations, il importera d'identifier et d'objectiver des conduites interactionnelles fondant les rapports de force qui s'établissent entre les interactants. En d'autres termes, il faudra déterminer quels facteurs interactionnels nous amènent à percevoir certains individus comme «directifs», «dominants» voire «autoritaires» et d'autres, au contraire, comme «passifs», «soumis» ou «bienveillants» ?

GRILLE DES INDICES

CATEGORISATION DES TOURS	Locuteur précédent	INFLUENCE SUR LE DEVELOPPEMENT THEMATIQUE DE LA CONVERSATION			Tour indépendant	Énoncé renforçateur	
		Nouveau sujet A* S* C*	Initie une chaîne conversationnelle	Dans une chaîne conversationnelle			
Sélectionné par	A						
	B						
	C						
Auto-sélectionné							
après une pause							
autre sélectionné (qui ?)	A						
	B						
	C						
tour contigu sans interruption apparente	A						
	B						
	C						
présomption d'interruption	A						
	B						
	C						
Interruption anticipative	A						
	B						
	C						
Cas limite	A						
	B						
	C						
tour recouvrant anticipatif	A						
	B						
	C						
tour recouvrant non anticipatif	- réussite	A					
		B					
		C					
	- échec	A					
		B					
		C					

REGLEMENTATION DES CONFLITS	A	B	C
1. Réaction à l'interruption de répète son énoncé "attends"			
2. Réaction au recouvrement ne cède pas son tour à + hausse la voix + répète son énoncé cède son tour à			
3. Recouvrements non anticipatifs (1)			
3.1. Réussite tour cédé par locuteur suivant répond			
3.2. Echec tour non cédé par locuteur suivant ne répond pas			
4. Tours simultanés			
4.1. Réussite tour cédé par locuteur suivant répond			
4.2. Echec tour non cédé par locuteur suivant ne répond pas			

*A = Algécoires
*S = Situationnels
*C = Contextuels

(1) Cette rubrique ne doit être prévue que si l'on désire connaître avec plus de précision en quoi le recouvrement constitue une réussite ou un échec.

Il semble en fait que les locuteurs jouant un rôle de «leader» dans une conversation assurent leur ascendant par l'intermédiaire d'attitudes et de conduites des plus diverses, dont toutes ne sont pas nécessairement conscientes et/ou volontaires. On peut citer, en premier lieu, l'influence que peut exercer la personnalité même du locuteur : certains traits de caractères sont ainsi plus ou moins susceptibles de provoquer sympathie, admiration, fascination, respect ou réserve chez les interlocuteurs. Le contenu des messages linguistiques de chacun peut aussi susciter un plus ou moins grand intérêt chez l'auditoire. De même, la forme stylistique des messages, indépendamment de leur contenu, est parfois de nature à attirer l'attention et l'écoute des participants. Enfin, les «leaders conversationnels» sont sans doute aussi ceux qui usent habilement de stratégies d'occupation de l'espace de parole, stratégies élaborées au départ des multiples codes actualisés dans une interaction face à face : code linguistique (la pragmatique des énoncés nous révélerait sûrement des signes analysables en termes de rapports de force), suprasegmental (quels effets spécifiques peuvent provoquer un rythme particulier de parole, les intonations, le niveau d'intensité de la voix ?), mais aussi codes gestuel et proxémique.

Bien sûr, ces divers facteurs n'agissent pas de manière indépendante l'un de l'autre, mais s'entremêlent l'un avec l'autre, ou l'un malgré l'autre, pour produire un effet global ; il se peut aussi qu'ils entretiennent entre eux des rapports plus dialectiques : le respect que l'on voue à une personne est peut-être plus lié au style de ses propos qu'à sa personnalité même ; un contenu sémantique donné ne suscite peut-être de l'intérêt que parce qu'il est encodé dans des formes stylistiquement agréables, ou parce que son auteur jouit d'un prestige auprès de ses interlocuteurs ; une stratégie d'occupation particulière pourrait s'avérer efficace lorsqu'elle est déployée par un locuteur «sympathique» et, dans d'autres cas, provoquer au contraire résistance et antipathie ; en retour, certains modes de prises de parole pourraient, à eux seuls, attirer l'attention et faire paraître intéressants aux yeux de tous les propos tenus ; etc. Bref, on est loin encore de pouvoir isoler et décrire chacun des divers éléments sémiologiques dont les effets sémantiques interagissent pour structurer les rapports entre les interactants. Devant cette difficulté, nous avons choisi de restreindre les paramètres d'analyse et d'observer plus spécifiquement certains comportements régulateurs des échanges, ceux qui consistent à négocier la succession des changements de locuteur et le développement thématique de la conversation. Ce faisant, nous limitons quelque peu l'appareil théorique et méthodologique nécessaire, de même que nous portons notre attention sur des paramètres plus résistants que les autres aux fluctuations situationnelles.

L'outil d'observation que nous avons dégagé nous paraît ainsi à même de témoigner des attitudes différenciées des interactants dans des situations de communication les plus diverses. Il nous semble pouvoir répondre, par exemple, à un souci des nombreux praticiens de la communication qui s'interrogent sur les qualités relationnelles des interactions auxquelles ils participent où dont ils sont les observateurs, dans leur pratique professionnelle. L'objectivation et l'évaluation des attitudes et conduites interactionnelles du médecin envers ses malades, du thérapeute à l'égard de ses patients, de l'enseignant avec ses élèves, peut en effet déboucher sur une réadaptation éventuelle des pratiques en fonction des objectifs assignés aux échanges. De même, dans des groupes de formation à la communication orale, l'outil proposé ferait apparaître les modes interactionnels de chacun et fournirait ainsi une base à la remédiation (Pourquoi ne m'écoute-t-on pas ? Pourquoi suis-je souvent interrompu ? Comment prendre efficacement la parole ? etc.).

Par ailleurs, dans une perspective plus théorique, la grille d'analyse pourra mettre en évidence les spécificités éventuelles des comportements conversationnels de divers groupes de sujets, placés dans des contextes situationnels que l'on fera varier. On pourra observer, par exemple, si hommes et femmes ont des conduites interactionnelles semblables ou différentes, observation établie en termes de fréquences relatives des divers modes de prise de parole et des réactions aux interruptions ; si les conduites ainsi dégagées sont stables, ou au

contraire se diversifient, quand on les envisage dans des situations de communication différentes. La même méthode pourrait aussi étudier les différences éventuelles de comportements interactionnels entre groupes sociaux, culturels et/ou régionaux contrastés.

Outre les enseignements de type ethnographique qu'elles fourniront, ces études sont susceptibles de nous éclairer sur les règles communicationnelles réalisées lors des conversations et plus particulièrement, sur la nature de ces règles. Par exemple, dans l'éventualité où on observerait de multiples recouvrements ou interruptions, non sanctionnés, ne serait-on pas conduit à revoir le statut du principe «un seul locuteur à la fois», et à s'interroger davantage sur ce que recouvre plus précisément la notion de «règle conversationnelle»? Il est clair que le contenu de cette notion devra, en tout état de cause, intégrer la variabilité possible des conduites conversationnelles suivant les communautés et les situations de communication.

NOTES

(1) Je tiens à remercier vivement Madame M.-L. MOREAU pour les remarques et suggestions extrêmement précieuses apportées à la première version de cet article.

(2) Nous empruntons cette expression à EDMONDSON (1981), qui définit ainsi l'opposition compétence communicationnelle/compétence sociale : la première est une construction théorique visant à décrire un système de règles ou conventions exprimant ce que l'on peut faire dans une conversation ; la deuxième renvoie à des stratégies communicationnelles reflétant l'utilisation que fait un individu de sa compétence communicationnelle en vue de la poursuite de buts spécifiques, dans une interaction donnée.

(3) Bien entendu, les contraintes situationnelles spécifiques à l'interaction analysée (contraintes liées notamment au statut et au rôle respectif des interactants) devront constituer la base à partir de laquelle les données seront interprétées.

(4) Toutefois, nous avons été amenée dans une étude antérieure (PILLON, 1982) à repenser quelque peu la fonction de tels phénomènes. Il se pourrait en effet que ces comportements, considérés généralement comme des marques d'écoute, d'attention, de l'interlocuteur, soient en réalité suscités par les destinataires eux-mêmes. Leur fonction serait alors de répondre à une demande d'approbation (encodée par une intonation ou une attitude spécifique) ayant trait au mécanisme de cession des tours (le locuteur qui parle demanderait ainsi à son interlocuteur de le laisser continuer à parler) ou au contenu de l'énoncé (« es-tu d'accord avec moi », « tu me suis ? »).

(5) Pour considérer qu'il s'agit de ce type d'*énoncé renforçateur*, il est néanmoins absolument nécessaire que la transcription fasse apparaître de manière évidente que le locuteur précédent cherche effectivement un mot ou un nom de personne. Il n'est donc pas question ici de considérer les prises de parole intervenant après une quelconque hésitation comme un *énoncé renforçateur*. Dans la plupart des cas d'hésitation, nous avons en effet affaire à un *cas limite* d'interruption (voir infra). Pour classer un énoncé dans cette catégorie, deux conditions doivent donc être remplies :

- (a) le locuteur qui complète l'énoncé du locuteur précédent ne fait *que* compléter cet énoncé ;
- (b) le locuteur précédent doit avoir fait une « demande d'aide » plus ou moins explicite.

(6) Certaines séquences conversationnelles ne peuvent être comprises que si l'on fait l'hypothèse que des gestes ou mimiques interviennent à certains moments de l'interaction et remplissent la même fonction que des tours de parole (car ils provoquent une réaction linguistique de l'interlocuteur). En fait, la notion de « tour de parole » semble trop restrictive pour rendre compte du langage en situation. On lui substitue depuis peu la notion de « mouvement interactionnel » (EDMONDSON, 1981 : 8) défini comme « le plus petit élément significatif par lequel une conversation peut se développer » (« l'acte interactionnel » étant « la plus petite unité identifiable » mais non significative) ; mouvements et actes peuvent évidemment recouvrir des comportements tant linguistiques que para-linguistiques. Vu les limites de cette étude, nous considérerons cependant provisoirement le tour de parole comme une unité.

(7) Le dépouillement de données magnétoscopées ne poserait bien sûr pas le même problème : la direction du regard du locuteur peut dans ces cas nous informer de la destination du message, qu'il s'agisse d'un interlocuteur particulier ou de l'ensemble du groupe.

(8) On peut aussi distinguer les prises de parole intervenant après une *sélection implicite* par le locuteur précédent - c'est le cas lorsqu'une question est posée au sujet qui prend alors la parole - de celles qui interviennent après *sélection explicite* - dans ces cas, le locuteur précédent s'était adressé, nommément, au partenaire qui prend alors la parole, pour lui demander une réaction.

(9) Les conventions de transcription utilisées dans cet article sont les suivantes : (a) les tours directement contigus sont liés par le signe «=» ; (b) le signe «/» indique l'endroit à partir duquel le tour considéré recouvre le tour précédent ; (c) la longueur des pauses est transcrite entre parenthèses ; (d) les signes de ponctuation renvoient à des phénomènes prosodiques ; la **virgule** indique la présence de l'intonation spécifique aux fins de phrases ou propositions, les **doubles points** caractérisent une extension plus ou moins longue de la dernière syllabe d'un mot, les **points d'interrogation ou d'exclamation** correspondent à la présence de l'intonation interrogative ou exclamative.

(10) Voir PILLON, 1982 : 107.

(11) Ainsi, cette intonation particulière peut apparaître sans qu'une phrase, définie en fonction de critères syntaxiques, ne puisse être reconnue ; l'intonation de fin de tour peut donc être identifiée après un mot seul, un syntagme seul ou toute construction qui ne semble pas «syntaxiquement achevée» (voir tour (2) de la SEQUENCE 7 : ce tour est achevé, d'un point de vue interactionnel, puisqu'il est suivi d'une pause).

(12) On parlera de *présomption d'interruption* et de transfert *sans interruption apparente*. Nous voulons signifier par là que la nature de nos données ne nous autorise pas à juger catégoriquement si, dans la perspective du locuteur, un transfert de tour est ou non interruptif.

(13) L'expression *cas limite* a pour nous une double signification. Outre que nous rangions dans cette rubrique les cas pour lesquels il nous est impossible de trancher, il nous semble qu'il s'agit aussi précisément de moments qui poseraient un problème d'évaluation aux locuteurs eux-mêmes. Nous voulons dire par là qu'une prise de parole après une hésitation pourrait être perçue, par le locuteur lui-même, comme une interruption ou comme un transfert non interruptif, selon les cas (humeur, interlocuteur, implication affective dans l'énoncé, etc.). Nous voulons dire aussi, corollairement, que la notion d'interruption ne renvoie pas nécessairement à une définition monolithique ; tout comme pour les autres comportements humains, il peut exister des «degrés» d'interruption différents ; dit autrement, il semble qu'il y ait des comportements interruptifs ressentis comme plus ou moins légitimes ou illégitimes, en fonction des locuteurs et des situations.

(14) Le **ou** :: terminal de (3) semble fonctionner comme une unité significative au même titre que, par exemple, **ou ailleurs**.

L'unité terminale peut être un **euh** qui semble être la verbalisation d'une mimique exprimant un sentiment, une opinion :

A : =oh mais les premiers prix c'était vraiment euh =

B : =oui ? pourquoi ?

Nous n'accorderons cependant pas à **euh** ou à d'autres phénomènes d'hésitation ou d'éitement toujours le même statut ; certains transferts s'effectuant avec les mêmes moyens seront classés dans les *cas limites*, comme nous le verrons. Le jugement que nous émettons ainsi est donc fonction du contexte conversationnel.

(15) Nous avons constaté que généralement la répétition pure et simple d'un énoncé est plutôt une réaction à une non-écoute (voir infra).

(16) Pour qu'une interruption ou un recouvrement soient considérés comme *anticipatifs*, il faut bien sûr qu'on ne puisse observer aucune réaction du locuteur qui a ainsi cédé son tour, réaction qui exprimerait qu'il se sent interrompu ou, ce qui revient au même, que l'anticipation n'est pas correcte.

(17) Parfois, le **euh**, nous l'avons vu, verbalise une émotion, un sentiment ; il pourrait être, dans d'autres cas, le moyen qu'utilise le locuteur pour signaler qu'il n'est pas satisfait de ce qu'il vient de dire, qu'il aimerait nuancer, préciser... Quand il remplit ces deux types de fonction, toute prise de parole qui suivrait cette sonorisation ne serait pas interruptive. En

revanche, lorsque les hésitations sonorisent la réflexion, peut-on dire qu'il est alors légitime au locuteur suivant de prendre son tour à cet endroit ? Dans ce dernier cas, la prise de parole par un autre locuteur sera-t-elle ou non perçue comme une interruption ? En conséquence, en dehors des séquences qui nous indiquent clairement qu'il n'y a pas interruption après un **eah** (comme cela arrive fréquemment, le **eah** étant suivi d'une longue pause avant la prise d'un autre tour), on considérera que la prise de parole est un *cas limite*.

(18) « Actes premiers » et « actes répondants » : la terminologie est empruntée à SCHWITALLA (1978) mais ne recouvre pas les mêmes catégories conceptuelles. Pour SCHWITALLA, les actes premiers sont ceux produits par un locuteur qui attend une réaction de son interlocuteur, comme c'est le cas des salutations, questions ou demandes d'informations. Bien que certains actes répondants puissent devenir, à leur tour, des actes premiers (et constituer ainsi une chaîne d'actes dont le premier maillon serait un énoncé uniquement premier, le dernier maillon uniquement répondant, les maillons intermédiaires à la fois répondants et premiers), l'analyse conversationnelle qui se dessine avec l'utilisation de telles catégories, fait apparaître le plus souvent une succession impressionnante de **paires** de tour, et non plus de chaînes, ce qui ne correspond pas, à notre avis, à une représentation adéquate des glissements dont nous parlons.

(19) Notons que contrairement aux catégories considérées pour différencier les modes de prise de parole, les catégories *chaînes conversationnelles* et *glissements thématiques* ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, un tour de parole opérant un glissement thématique dans la conversation initiera, du même coup, une chaîne conversationnelle (ou demeurera *indépendant* des chaînes si la tentative de glissement échoue).

REFERENCES

- COSNIER, J. (1978), Gestes et stratégies conversationnelles, in **Stratégies discursives**, Actes du Colloque du Centre de Recherches Linguistiques et Sémiologiques de Lyon, 20-22 mai 1977, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 9-17.
- DITTMAN, A.T. (1972), The body movement-speech rhythm relationship as a cue for speech encoding, in SIEGMAN, A.W. et B. Pope (eds.), **Studies in Dyadic Communication**, New-York, pp. 135-142.
- DUNCAN, S. Jr. (1972), Some signals and rules for taking speaking turns in conversations, **Journal of Personality and Social Psychology**, 2, 283-292.
- DUNCAN, S. Jr. (1976), Language, paralanguage, and body motion in the structure of conversation, in MAC CORMACK WURM S.A. (ed.), **Language and man. Anthropological issues**, The Hague, Paris, Mouton Publishers.
- DUNCAN, S. Jr. et FISKE, D. (1977), **Face to Face Interaction : Research, Methods and Theory**, New York, Wiley.
- EDMONDSON, W. (1981), **Spoken discourse. A model for analysis**, New-York, Longman.
- ENCREVE, P. (1976), Labov, linguistique, sociolinguistique, introduction à Labov W., **Sociolinguistique**, Paris, Editions de Minuit, 9-35.
- ERVIN-TRIPP, S. (1964), An analysis of the interaction of language, topic and listener, in GUMPERZ, J.J. et HYMES, D. (eds.), **The ethnography of communication**, **American Anthropologist** 66 (6), Washington, Anthropological association, 192-208.
- GOFFMAN, E. (1963), **Stigma. Notes on the management of spoiled identity**, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall. Traduction française, Paris, Editions de Minuit, 1975.
- GOODWIN, C. (1981), **Conversational organization. Interaction between speakers and hearers**, New-York, Academic Press.
- GRICE, H.P. (1979), Logique et conversation, **Communications**, 30, 57-72.
- GUMPERZ, J.J. (1964), Linguistic and social interaction in two communities, in GUMPERZ, J.J. et HYMES, D. (eds.), **The ethnography of communication**, **American Anthropologist**, 66 (6), Washington, American Anthropological Association.
- KENDON, A. (1974), Movement Coordination in Social Interaction : some examples described, in WEITZ, S. (ed.), **Nonverbal Communication**, New-York, Oxford University Press, 150-168.
- KENDON, A. (1977), **Studies in the Behavior of Social Interaction**, Bloomington, Indiana University Press.
- KENDON, A. (1980), Gesticulation and speech : two aspects of the process of utterance, in KEY, M.R. (ed.), **Nonverbal Behavior and Speech**, The Hague, Mouton.

KEY, M.R. (1980) *The Relationships of Verbal and Nonverbal Communication*, The Hague, Mouton.

MATHIOT, M. (1983), Toward a meaning-based theory of face-to-face interaction, *International Journal of Sociology of Language*, 43, 5-56.

PILLON, A. (1982), *Etude du comportement conversationnel des hommes et des femmes*, Mémoire de licence, Faculté des Sciences psychopédagogiques, Université de l'Etat, Mons.

SACKS, H., SCHEGLOFF, E. et JEFFERSON, G. (1974), A simplest systematics for the organization of turn-taking for conversation, *Language*, Vol. 30, numéro 4, 696-735.

SCHWITALLA, J. (1978), Essais pour l'analyse de l'orientation et de la classification des dialogues, in *Stratégies discursives*, Actes du Colloque du Centre de Recherches Linguistiques et Sémiologiques de Lyon 20-22 mai 1977, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 165-179.

TANNEN, D. (1980), A comparative analysis of oral narratives strategies : Athenian Greek and American English, in CHAFE, W. (ed.), *The Pear Stories : Cognitive, Cultural and Linguistic Aspects of Narrative Production*, Norwood, New-York, Ablex.

WEST, C. (1983), Stratégies de la conversation, in AEBISCHER, V. et FOREL C. (eds.), *Parlers masculins, parlers féminins ?*, Paris, Delachaux et Niestlé, 141-172.

ZIMMERMAN, D. et WEST, C. (1975), Sex roles, interruptions and silences in conversation, in THORNE, B. et HENLEY, N. (eds.), *Language and sex : difference and dominance*, Rowley, Mass., Newbury House, 105-129.